

30-25

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Procurations : 3 Votants : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10/10/2025**

Date de convocation

03 octobre 2025

Date d'affichage

03 octobre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mil vingt cinq, le 10 octobre, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, M. Pascal GALLIOT, M. Fabien BARI,, M. Jean-Pierre BAILLY, Mme Catherine GRANDCLÉMENT, M. Sébastien GADOT, M. Aurélien LEY, M. Quentin ROSSÉ, M. Christian CHOUET.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Joëlle TSCHUDI (donne procuration à Mme Catherine GRANDCLEMENT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), Mme Pamela GRIDEL (donne procuration à M. Fabien BARI),

Étaient absents : M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, M. Jacques VESIN.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : M. Sébastien GADOT

**Vote ouverture des crédits d'investissement pour l'année 2026
Délibération n° 30-25**

Monsieur le Maire expose :

En vertu de l'article L.1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus porte sur le montant et l'affectation des crédits comme suit :

- au compte 202 la somme de 50 000 € (frais d'études, d'élaboration et de révisions des documents d'urbanisme),

- au compte 21318 la somme de 290 000 € (autres bâtiments publics),
- au compte 2152 la somme de 290 000 € (installations de voirie),
- au compte 238 la somme de 40 000 € (avances versées sur commandes).

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Avec 12 voix POUR
- Avec 0 voix CONTRE
- Avec 0 abstention

➤ **APPROUVE** le vote d'ouverture des crédits d'investissement 2026.

Fait et délibéré en séance le 10 octobre 2025

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 13 octobre 2025 et publication ou notification le 13 octobre 2025

